VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que, lors de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-791 décrétant un emprunt de 5 500 000 $ et une dépense de 7 000 000 $ pour divers travaux de réfection de pavage en 2027.

Ce règlement a pour objet de réaliser divers travaux de réfection de pavage sur le territoire de la Ville de Shawinigan au cours de l'année 2027. Ceux-ci sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031, visent notamment à maintenir et à améliorer l'état du réseau routier municipal, à prolonger la durée de vie utile des infrastructures ainsi qu'à assurer la sécurité des usagers de la route.

Le programme comprend diverses interventions de réfection des chaussées sur l'ensemble du territoire, lesquelles seront réalisées en fonction des priorités établies par la Ville et de l'état des infrastructures concernées.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 28 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 30 octobre 2026

Me Chantal Doucet
Greffière